DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DU PATRIMOINE
ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

CAHIER DES EXIGENCES TECHNIQUES STANDARDS (C.E.T.S.)

6 – ANNEXE : LOCAL DECHETS

Unité Etudes et Travaux
Version 8
Mars 2023

LOCAUX TYPE

1. LOCAL DE DECHETS

1.1. GENERALITES

Texte de référence: arrêté du 7 septembre 1999 relatif aux modalités d'entreposage des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux et assimilés, et des pièces anatomiques

Les locaux d'entreposage des DASRI (**D**échets d'**A**ctivités de **S**oins à **R**isques **I**nfectieux) doivent être identifiés comme locaux à risques particuliers au sens du règlement de la sécurité incendie.

Une inscription mentionnant leur usage est apposée de manière apparente sur la porte.

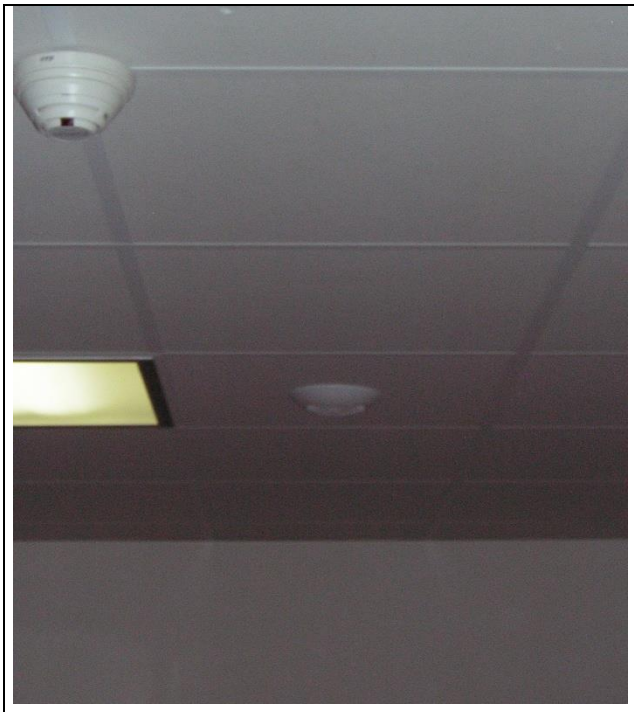
De manière générale, les locaux utilisés doivent être protégés contre les risques de dégradation, de vol et d'incendie, être correctement ventilés, éclairés, en outre, ces locaux doivent être munis d'une arrivée d'eau à proximité. Les sols et les parois doivent être lavables, et les locaux nettoyés régulièrement.

Tant que faire se peut, les locaux "linges sales" et "déchets" seront séparés. Cependant le stockage du «linge sale» dans ce type de local à usage interne est admis.

1.2. LOCAUX DECHETS INTERMEDIAIRES

On appelle locaux déchets intermédiaires; les locaux qui sont situés à l'intérieur d'un bâtiment, sans accès direct sur l'extérieur, ces locaux doivent respecter les points suivants :

- ils doivent être identifiés comme locaux à risques au sens du règlement de la sécurité incendie,
- l'installation d'une ventilation sera réalisée sur les caissons d'extractions d'air existants, une cartouche coupe-feu de diamètre approprié à la gaine et doit être accessible depuis le local dans lequel pénètre le réseau,
- les prises d'air sont toutes en extraction. aucune amenée d'air mécanique ne sera réalisée (photos 1 et 2).

	
Photo 1	Photo 2

Les seules arrivées d'air seront naturelles, de type détalonnage de la porte dans le respect du PV du degré CF.



Photo 3



Photo 4

Le sol et les parois de ces locaux sont lavables et anti-perforation (photos 3 et 4).

Privilégier des cloisons neuves en blocs d'agglos avec enduit ou double peau en plaques de plâtre de type placo impact BA 13 sur ossature métallique. Un revêtement mural PVC avec protection d'angle sur une hauteur de 2.00 m viendra en finition. Une protection murale type PRO PRotect 50 sera positionnée à 80 cm de hauteur.

Sur les cloisons conservées selon leurs compositions, la finition ce sera à définir lors de l'étude du projet.

Le plafond suspendus sera lavable, de type Gyprex.

Les blocs portes sont en 123/204 en un vantail CF 1h et équipées :

- d'une ventouse sur minuterie avec bras de déport et permettant de contrôler l'éclairage du local (photo 5) et raccordée au SSI, de ferme porte de type DORMA TS 93,
- d'un groom débrayable GR500FS asservi à la DI (photo 6)



Photo 5 - Local N0 de Jean BERNARD



Photo 6 – Local déchet à Montmorillon

1.2.1. LOCAUX DECHETS EN EXTERIEUR OU DONNANT SUR L'EXTERIEUR

Ces locaux sont situés à l'intérieur d'un bâtiment avec accès direct sur l'extérieur, ou sont situés à l'extérieur.

Ils sont réservés à l'entreposage des déchets. Leur surface est adaptée à la quantité de déchets produits à entreposer.

Ils ne peuvent recevoir que des déchets préalablement emballés. La distinction entre les emballages contenant des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés, et les emballages contenant d'autres types de déchets doit être évidente.

Ils sont implantés, construits, aménagés et exploités dans des conditions offrant une sécurité optimale contre les risques de dégradation et de vol.

Ils doivent être identifiés comme locaux à risques au sens du règlement de la sécurité incendie.

Ils sont correctement ventilés et éclairés et permettent une protection des déchets contre les intempéries et la chaleur.

Ils sont munis de dispositifs appropriés pour prévenir la pénétration des animaux.

Le sol (en béton ou résine) et les parois (en résine ou PVC) sont résistant et lavables à grande eau.

Ils sont dotés d'une arrivée d'eau (robinet de puisage) et d'une évacuation des eaux de lavage vers le réseau des eaux usées dotée d'un dispositif d'occlusion hydraulique (siphon de sol).

Les portes intérieures de 123/204 en un vantail CF 1h sont équipées de gâche électrique ou de bandeau électromagnétique, dont l'ouverture est contrôlée par lecteur de badge, d'une plaque aluminium anodisé à bords chanfreinés coté extérieur du local et d'une garniture en aluminium anodisé coté intérieur du local, d'un ferme porte avec temporisation à la fermeture de type Dorma TS93 ou groom débrayable asservis à la DI de type Groom GR 500 FS.

Les portes extérieures de dimensions standard (minimum 120 cm) en acier, alu, bois, etc … (suivant les façades) avec une ouverture à 180°, en un vantail CF 1h sont équipées de gâche électrique, dont l'ouverture est contrôlée par digicode lecteur de carte (plus de 4 codes enregistrables), d'une plaque aluminium anodisé à bords chanfreinés coté extérieur du local et d'une garniture en aluminium anodisé coté intérieur du local.

Les locaux sont équipés de détecteurs de présence à l'intérieur dirigés vers les portes pour l'éclairage du local.

Les portes donnant sur une circulation sont asservies à la détection incendie.

1.2.2. SECURITE INCENDIE DES LOCAUX

Détection Incendie :
- 1 détecteur sous faux plafond,
- 1 détecteur dans le plénum.

Indicateur d'action au-dessus de la porte, donnant sur une circulation.

Porte coupe-feu 1h00, largeur 1,20m, avec ferme porte asservie à la détection incendie + minuterie réglée à 2mn, pour une porte donnant sur une circulation.

Cloison coupe-feu 2 h00.

Clapet coupe-feu 2 h00, télécommandé avec réarmement automatique 48 V (ventouse 48 V, contact (FC/DC),

Si pneumatique ou autre installation encoffrement coupe-feu 1h00.

1.2.3. ASCENSEUR

Les cabines d'ascenseurs dédiées à la logistique sont adaptées pour recevoir plusieurs collecteurs (modèle ci dessous) au minimum 2 identiques. (De préférence 3) et une personne par mouvement. La finition sera de type « cargo » (dénomination OTIS).

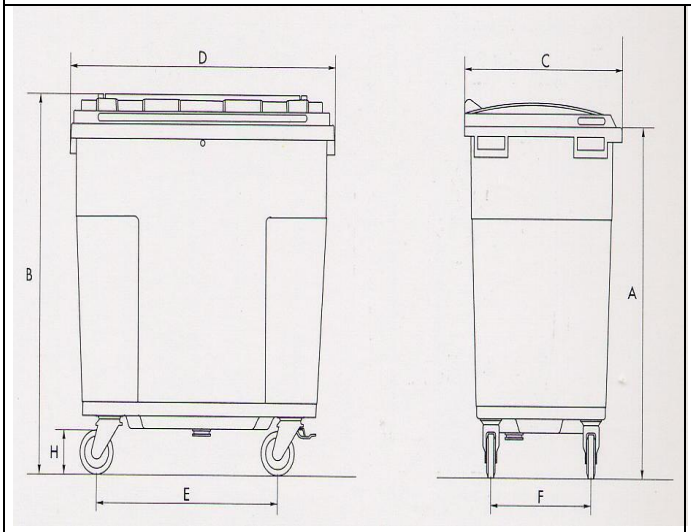
En cas de mutualisation avec les flux public et/ou personnel, la finition sera à choisir lors de l'étude du projet.

1.2.4. CONTENEURS

1.2.4.1. Conteneurs DAS et OM

Il faut rajouter 150 mm à la dimension D de préemption latérale.

Dimensions



mm/ Volume (Litres)	500	660	770	1000
A	**997**	**1065**	**1215**	**1210**
B	1098	1160	1305	1300
C	**655**	**772**	**772**	**1070**
D	1240	1260	1260	1265
E	**935**	**855**	**855**	**870**
F	392	475	475	740
H (Ø)	**160**	**160**	**160**	**200**
Poids (kg)	**34**	**38**	**41**	**56**
Charge utile (kg) **Solide en vrac**	**200**	**250**	**300**	**350**

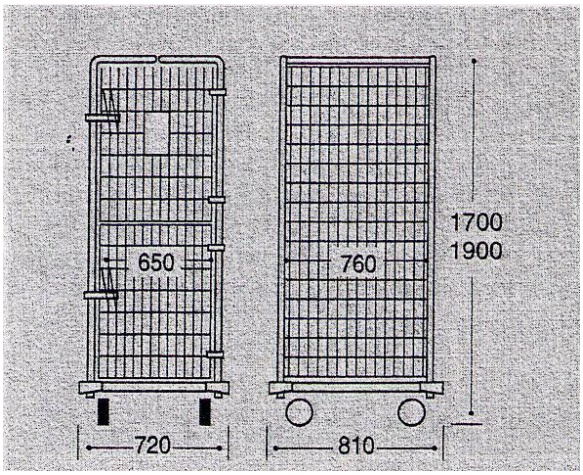




Conteneur OM | Conteneur DAS

1.2.4.2. Rolls cartons papiers

Dimensions:



TYPE		Référence	Mailles des panneaux	Mailles du socle	Roulettes	Etagère fil	Etagère tôle
Roll Standard	H.1700	**4.495.12.03**	150 x 290 mm	35 x 150 mm	ø 100 mm à bandage dur 2 fixes et 2 pivotantes	4.495.03.03	4.495.04.03
	H.1900	**4.495.17.03**					
Transmasse 1 porte	H.1700	**4.492.50.03**	45 x 105 mm			4.495.03.03	4.495.04.03
	H.1900	**4.492.10.03**					
Transmasse 2 demi-portes	H.1700	**4.492.56.03**				4.495.03.03	4.495.04.03
	H.1900	**4.492.13.03**					

